CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet, le Conseil Municipal de la commune de Vermelles, dùment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l' espace Mandela, sous la présidence de Monsieur Le Maire

PRESENTS : M Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – M. Patrice FRERE – Mme Christine LENNE – M. Yves CALLAUX – Mme Francyne FRANÇOIS – M Gérard ACTHERGAL – Mme Patricia SALMON – M Pascal MASSE – M Christophe PECQUEUR – Mme Nathalie DUFOUR- M Vincent LANGLET – Mme Cécile REHBER – Mme Cathy CERRI- M Jérémy DECEUNINCK- Mme Mélanie BUTELLE – M. Gwenaël PENTIAUX – Mme Sylvie CRETON – M. Rainald FAYEULLE – M. Christophe CHEVALIER – M. Benjamin BARBIER

Excusés avec procurations :

M. PENNEQUIN donne procuration à M. ACTHERGAL Gérard

MME FLAHAUT donne procuration à MME LIMEUX Nathalie

MME PATRON donne procuration à M. DE CARRION

MME LEROUX Michèle donne procuration à MME CRETON Sylvie

Excusés : Mme Adeline MORTREUX

Secrétaire de séance : M. MASSE Pascal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00

Le conseil Municipal peut valablement délibérer

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

Vote : 26
Pour : 26

Désignation de deux suppléants représentants communaux au sein de la CLECT

Le Conseil Municipal a désigné les deux suppléants au sein de la commission d'évaluation des charges transférées de la CABBALR : Messieurs Vincent PENNEQUIN et Benjamin BARBIER

Vote : 26
Pour : 26

Recours à un vacataire pour des missions ponctuelles d'expertise administrative

Le Conseil Municipal adopte le recours à un vacataire afin de permettre à la commune de bénéficier, lorsque cela s'avère nécessaire, d'une expertise administrative et technique sur certains dossiers nécessitant des compétences spécifiques.
Cette possibilité permettra d'apporter un appui ponctuel aux services et aux élus dans le suivi de procédures ou de projets particuliers, de sécuriser le traitement de dossiers complexes et de bénéficier de conseils spécialisés, sans créer d'emploi permanent au sein de la collectivité.
Les interventions seront limitées dans le temps, réalisées uniquement en fonction des besoins de la commune à raison de 2 demi-journées par semaine (voire plus si besoins exceptionnels) et rémunérées sous forme de vacations à hauteur de 30 €/brut/heure.
Vote : 26
Pour : 26

Question de M. FAYEULLE : M. FAYEULLE s'interroge sur la création d'un poste de vacataire pour cette mission de DGS. Il souligne que ce poste de vacataire ne peut perdurer dans le temps.

Réponse de M. Le Maire : La procédure de publication et de recrutement d'un DGS sera engagée dès la rentrée de septembre.

Modalité d'application de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)

Taxe 2027 sur les dispositifs publicitaires, pré-enseignes et enseignes :

Le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs pour 2027 fixés par les textes législatifs en vigueur :

CATEGORIES DES DISPOSITIFS	Tarifs 2027
Publicité et pré-enseignes non numériques < = 50 m²	25,00 €
Publicité et pré-enseignes non numériques > 50 m²	50,10 €
Publicité et pré-enseignes numériques <= 50 m²	75,40 €
Publicité et pré-enseignes numériques > 50m²	148,80 €
Enseignes <= 12m² (exonération)	0,00 €
12m²< Enseignes <= 20m² (réfaction 50%)	25,00 €
20m²<Enseignes <= 50m²	50,10 €
Enseignes > 50m²	100,40 €

Vote : 26
Pour : 26

Vœu du groupe majoritaire « Ensemble pour Vermelles : Opposition à une fermeture de classe à l'école du Centre

Le Conseil Municipal souhaite exprimer sa vive inquiétude et son opposition ferme au projet de fermeture d'une classe au sein de l'école du centre pour la rentrée 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité s'oppose à la fermeture de classe pour la rentrée 2026.

Vote : 26
Pour : 26

Question de Mme CRETON : Mme CRETON demande si la classe concernée par la fermeture est identifiée.
Réponse de Mme LIMEUX : nous n'avons aucune information actuellement.

Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire suivantes :

Organisation d'un concert fête du 14 juillet montant de la prestation 21 800.95 HT conclu avec la société MA'H PROD

Question de Mme CRETON : Mme CRETON demande d'information du montant de SACEM que nous devrons régler.

Réponse de M. Le Maire : Le montant actuellement n' est pas connu, une communication sera faite lors du prochain conseil municipal.

Contrat de location d'un photocopieur : loyer mensuel 150 € HT par trimestre conclu avec la société PRATIC BURO pour une durée de 12 mois.

Communications de Monsieur le Maire

Sécurité et encadrement de l'usage des trottinettes électriques

Il est devenu important de renforcer l'encadrement de l'usage des trottinettes électriques sur la commune afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique et de prévenir les comportements à risque.
À cet effet, je prendrai prochainement un arrêté municipal s'inspirant des dispositions mises en œuvre par la commune de Calais.
Une campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès de la population. Voici le flyer qui présente les principales règles applicables aux utilisateurs de trottinettes électriques.

Opportunité de création d'une zone d'activités artisanales

La CABBALR étudie actuellement l'opportunité d'acquérir une unité foncière située en façade de la RD943, comprenant les parcelles cadastrées section AI. Cet ensemble, d'une superficie totale d'environ 42 800 m², est constitué de terrains à bâtir bordant partiellement la RD943 et bénéficiant d'un accès unique par la rue Florent Evrard.
Au cours des dernières années, plusieurs opérateurs privés se sont intéressés à ce site en vue d'y développer un programme d'aménagement à vocation économique. Toutefois, ces différents projets n'ont pas abouti.
Aujourd'hui, cette emprise foncière pourrait être reconnue d'intérêt communautaire et évoluer d'une réserve foncière peu productive vers un espace susceptible de générer, à moyen terme, des activités économiques, des emplois et des recettes fiscales pour le territoire.
Dans cette perspective, une étude de faisabilité permettra d'évaluer les conditions et les potentialités d'aménagement du site.
Il sera donc très probablement proposé au Conseil municipal d'adopter une décision modificative visant à inscrire en recettes d'investissement le produit de la cession de ces terrains.

Question de MME CRETON : Mme CRETON demande l'emplacement précis de la zone d'aménagement concertée

Réponse de M. le Maire : Elle se situe entre la résidence du Philosophe et le surgeon longeant la route Nationale

Autres Questions

Question de M. CHEVALIER : M. CHEVALIER signale l'absence d'aménagement piétonnier au sein de la résidence Emile Beaumont.

Réponse de M. Le Maire : Cette absence relève du cahier des charges de l'aménageur. L'aménagement des voies en zone de rencontre est prévu. En cas de rétrocession, nous demanderons à l'aménageur de matérialiser la voie piétonne.

La séance est levée à 19h35

Le secrétaire de séance

Pascal Masse

Le Maire,
Alain DE CARRION